



Madame Eliane Tillieux  
Conseillère communale  
Rue de la Jonquière, 20  
5020 Champion

Namur, le 21 mai 2021

Réf.: SSC/21/05/2021  
Votre correspondante: S. Scailquin  
Tél.:081/246990  
E-mail: [stephanie.scailquin@ville.namur.be](mailto:stephanie.scailquin@ville.namur.be)  
[www.ville.namur.be](http://www.ville.namur.be)

Madame la Conseillère communale,

Nous faisons suite à votre point complémentaire déposé au Conseil communal du 18 mai dernier, transformé en question écrite, et relatif à la mobilité autour de l'école de Champion.

La Mobiteam de l'Ecole de Champion illustre la dynamique et l'énergie toujours constructives et rassembleuses, actives et patientes, réalistes et idéalistes des élèves et de l'équipe de direction.

Cette énergie mérite toute notre attention. C'est pourquoi les Echevins Gennart et Scailquin participent non seulement à toutes les réunions réunissant parents, professeurs, élèves, riverains... mais aussi à d'autres réunions et échanges de travail avec les services communaux.

La mobilité autour des écoles est une priorité pour Mr Gennart et Mme Scailquin. Ainsi voirie et mobilité s'allient pour efficacité, concrétisation et vision globale. Cette volonté de travail conjoint s'applique à plusieurs écoles du territoire. Trois sites sont considérés comme prioritaires car ils nécessitent une vision plus large : Erpent, Malonne et Champion bien sûr.

Nous sommes convaincus également de l'effet boule de neige positif, les jeunes sont en effet des acteurs de changement et de conviction essentiels pour une mobilité plus durable.

Par rapport aux demandes concrètes des jeunes, nous avons pu apporter des réponses tout aussi concrètes et rassurantes au niveau des délais de réalisation lors de notre dernière réunion. Certes, on peut considérer que cela a pris du temps, mais nous souhaitons envisager les solutions dans leur ensemble et présentant les impacts les plus positifs :

- la création d'un dépose minute rue de Fernelmont, doublé d'un tout nouveau cheminement piéton sur propriété privée suite à un accord entre la Ville et la communauté des Sœurs de la Providence. L'école s'est engagée à financer le remplacement de la haie ainsi que le placement d'une clôture de protection vers le terrain appartenant à la communauté des Sœurs de la Providence ;

- les travaux d'aménagement des trottoirs entre les deux ronds-points et allant vers Creagora (rue de Fernelmont) ont été budgétés et attribués. Ils devraient être réalisés dans le courant du mois d'août 2021 ;

- à propos du tunnel piétons rue Pierre Thomé qui permet notamment un pédibus, le bon de commande pour le nouvel éclairage a été signé et envoyé à la société ORES qui est en charge des travaux d'éclairage. Nous espérons que ces travaux puissent être réalisés en septembre 2021.

Pour les cheminements cyclables, des marquages pourraient être réalisés rapidement. Ils concerneraient les derniers mètres à proximité de l'école. Nous voulons par ailleurs avoir une vision plus large pour permettre à davantage de jeunes de venir de plus loin vers Champion.

C'est le plan Wallonie cyclable qui nous y aidera. Une fiche projet est en cours d'analyse et concerne 4 dossiers. Le premier étant le plus abouti et concret. Tout ceci doit encore être budgété et analysé :

- d'abord par une liaison cyclable route de Fernelmont depuis le P+R de Bouge vers Marchovelette ;
- ensuite une liaison entre Marchovelette et Cognelée ;
- l'étude d'une liaison entre Gelbressée et Boninne (le chemin de Boninne vers Bouge ayant été réalisé et sécurisé dans le cadre du PW1) ;
- enfin, la liaison entre Cognelée et Daussoix.

Pour votre question plus générale sur la mobilité autour du P+R, au croisement de la chaussée de Louvain, la rue de Fernelmont et la rue Hébar, nous vous renvoyons notamment à nos débats lors du conseil communal de février dernier.

Tout d'abord, les travaux d'aménagement de la chaussée de Louvain sont annoncés pour l'automne de cette année.

Par ailleurs, pour chaque projet urbanistique d'envergure (surface commerciale, hôtel, zoning du BEP), une étude de mobilité est exigée. Les pouvoirs publics (Ville, SPW, OTW) assurent la vision d'ensemble et la cohérence des mesures de mobilité exigées notamment par l'imposition de charges d'urbanisme.

De multiples réunions ont été organisées entre experts, techniciens, tant au niveau du SPW que de la Ville, pour étudier les différents scénarios possibles en termes de mobilité à cet endroit, en fonction des projets tels qu'ils sont connus aujourd'hui.

Le scénario d'un rond-point a bien été envisagé mais rapidement écarté par les différents acteurs mentionnés ci-dessus, et ce pour plusieurs raisons :

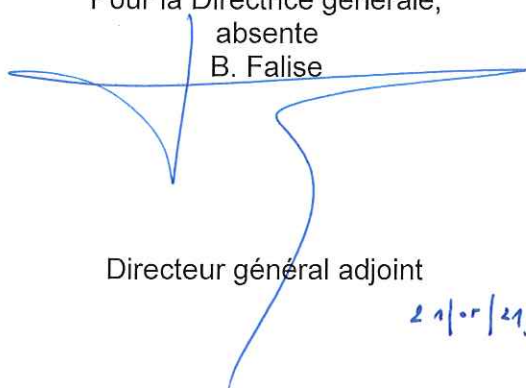
- l'emprise au sol du rond-point et des bandes de circulation est trop importante par rapport à l'espace disponible à cet endroit ;
- l'impossibilité de réaliser des contrôles d'accès à cette entrée de Namur (effet « robinet ») ;
- l'impossibilité de prioriser les bus, ce qui est contraire à une attitude volontariste de favoriser le transport en commun.

A ce stade des procédures, c'est le projet de construction de Lidl qui est assorti d'aménagements de voirie à leur charge pour permettre notamment la meilleure fonctionnalité possible pour le P+R : une double bande de circulation au niveau de la rue Hébar, avec une bande de circulation spécifique pour l'accès au P+R pour les bus et donc favoriser l'accès au P+R pour les voitures et pour les bus, en entrées et en sorties.

Pour les projets à venir, d'autres conditions ou charges d'urbanisme liées à la mobilité pourraient être imposées.

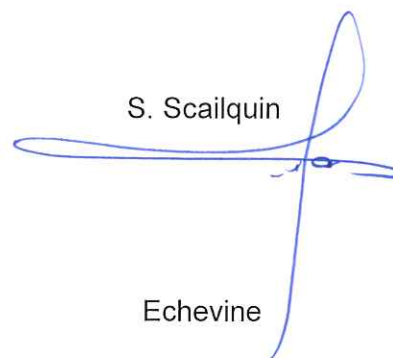
Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Directrice générale,  
absente  
B. Falise

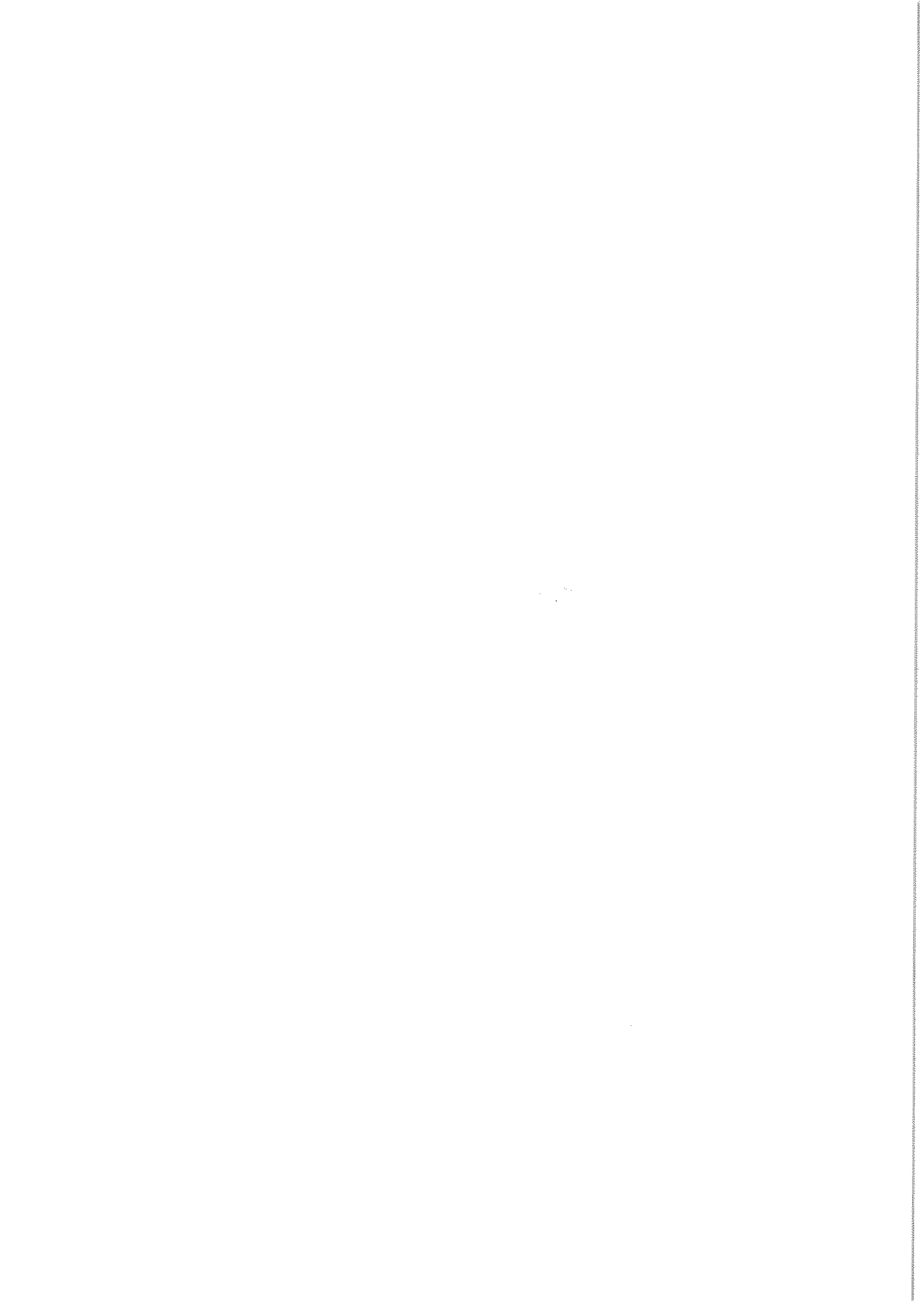


Directeur général adjoint  
21/05/21

S. Scailquin



Echevine



fiche projet PWE2  
(stage avant-projet)

